

FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE - CHARGÉ D'INTERVENTION GÉNÉRALE – BR – *Personnel électricien*

Durée de la formation : Formation initiale : 21 Heures

Recyclage : 10.5 Heures tous les 3 ans

Modalité pédagogique : Présentiel - 6/8 stagiaires maximum

Public : Personne chargée d'assurer la réalisation des interventions BT en basse tension

Prérequis : Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle, et notamment :

- Différencier les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu
- Identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects
- Identifier les équipements électriques dans leur environnement (fonctions : séparation, protection commande, etc.)
- Lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles.

🔗 Tarif

🔗 Programmation

[Nous consulter](#) / 05 63 40 50 60

Missions du Chargé d'intervention générale : Les interventions BT générales recouvrent les opérations de maintenance, de remise en état de fonctionnement, de mise en service partielle et temporaire, et les opérations de connexion et de déconnexion en présence de tension.

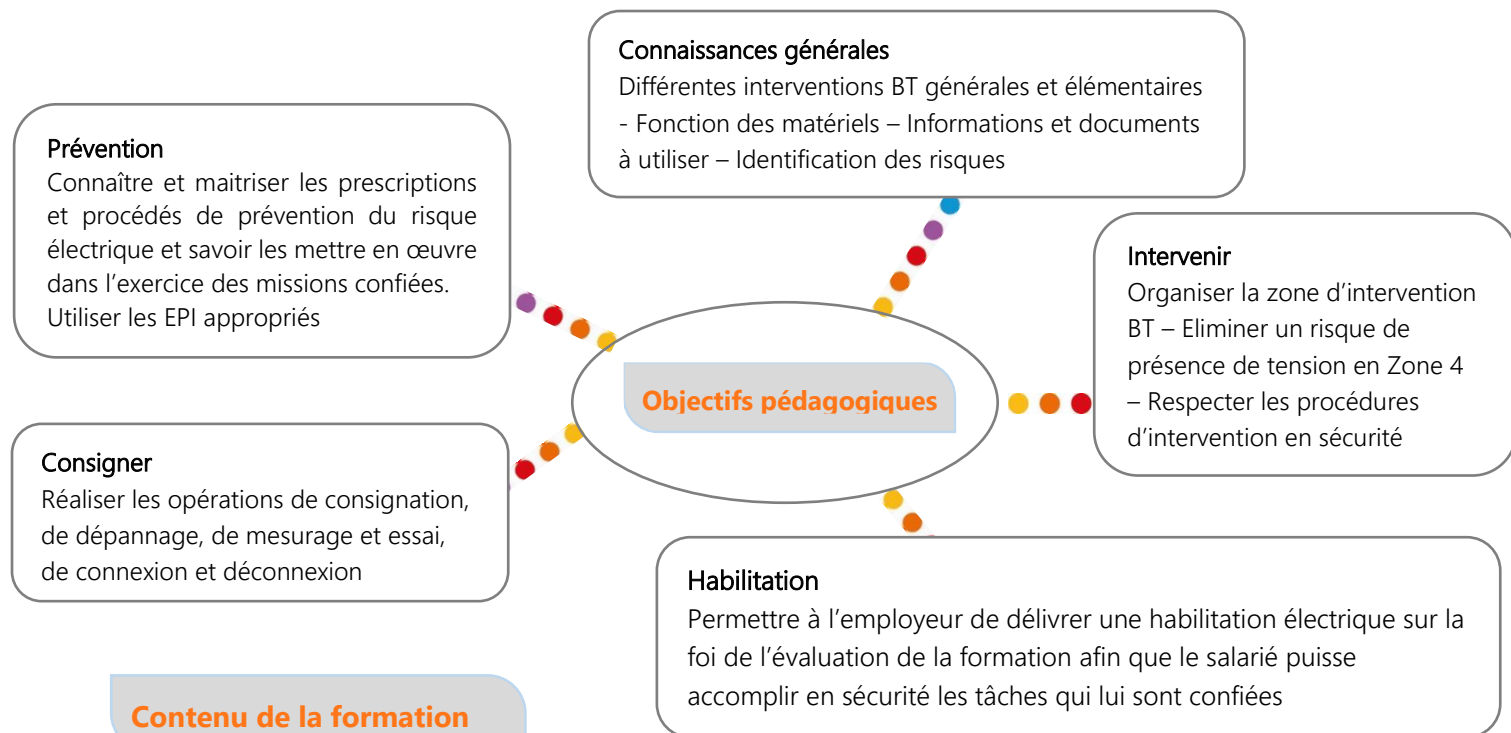
Ces interventions BT générales sont réalisées par une personne qualifiée, capable de gérer, en temps réel, l'enchaînement des tâches qu'elle réalise.

Objectif général : Acquérir la compétence nécessaire pour exécuter en sécurité des opérations d'ordre non électrique dans un environnement à risque électrique BT et/ou HT dans le respect des textes réglementaires et des prescriptions de la norme NF C18-510

Extraits de la norme NF C18-510 : A l'issue de cette formation, l'EMPLOYEUR doit délivrer une HABILITATION à chacune des personnes placées sous son autorité, lorsqu'elles réalisent des OPERATIONS d'ORDRE ELECTRIQUE ou d'ORDRE NON ELECTRIQUE nécessitant une HABILITATION.

L'HABILITATION est la reconnaissance, par l'EMPLOYEUR, de la capacité d'une personne placée sous son autorité à accomplir, en sécurité vis-à-vis du risque électrique, les tâches qui lui sont confiées.

Cette HABILITATION est matérialisée par un titre d'HABILITATION individuel que son titulaire doit avoir en permanence avec lui durant ses activités professionnelles.



Contenu de la formation

Tronc commun électricien :

- Effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc...)
- Limites des différents domaines de tension
- Zones d'environnement et limites
- Principe d'une habilitation
- Symboles d'habilitation
- Principes généraux à appliquer au cours d'une opération électrique
- Séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et déroulement des opérations de vérification d'absence de tension (vat).
- Équipements de protection collective et fonction (barrière, écran, banderole, etc...).
- Moyens de protection individuelle et limites d'utilisation.
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel.
- Conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.

Module BR

- Différentes interventions BT générales, interventions BT élémentaires et limites respectives de leur domaine
- Fonctions des matériels électriques BT et TBT
- Informations et documents à échanger ou transmettre au Chargé d'exploitation électrique
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux interventions BT
- Documents applicables dans le cadre des interventions BT (autorisation d'accès, instruction de sécurité, etc...)
- Mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT
- Opérations de consignation et les documents associés
- Opération de dépannage
- Opération de mesurage et essai
- Opérations de connexion et de déconnexion en présence ou non de tension
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

Pédagogie

Méthode

Au cours du stage notre Formateur s'entretient avec chaque stagiaire afin de contrôler l'adéquation des opérations effectuées avec l'habilitation visée. En cas de nécessité il réoriente le stagiaire en accord avec l'employeur.

De nombreux travaux pratiques sont effectués : sur des installations types conformément à la réglementation (voir outils pédagogiques ci-dessous) et sur vos installations et consignes spécifiques lors des stages intra en respect de vos impératifs d'exploitation (recommandation NORME et INRS).

Outils

Salle de cours, Vidéo projecteur, EPI et petit outillage électrique, armoires électriques pour applications pratiques, installations et EPI propres à l'établissement.



Préparation de la formation

Préciser pour chacun des stagiaires, le cadre de missions dans lequel vous souhaitez délivrer l'habilitation électrique.

Validation des acquis et documents délivrés à l'issue de la formation

À l'issue des évaluations théorique et pratique, **un avis et un titre d'habilitation préédigé** seront délivrés aux candidats qui ont fait l'objet d'évaluations favorables.

Le + FORMAFRANCE

Votre Conseiller Technique se tient à votre disposition gratuitement toute l'année afin de répondre à vos questions via assistance@formafrance.fr

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessibilité physique

- ✓ En INTRA : l'accès à vos personnels en situation de handicap est sous votre responsabilité
- ✓ En INTER : nous vous assurons l'accès à la salle de formation

Accessibilité pédagogique

- ✓ Pratique : nos programmes sont adaptables selon le handicap – nous consulter
- ✓ Théorie : certains handicaps nécessitent la présence d'un accompagnateur -nous consulter pour l'option tarifaire à prévoir

Nous avertir en amont de la formation afin de prévoir les adaptations nécessaires.

Informations pratiques

Encadrement : Formateur conseil spécialiste habilitation électrique.